

Présents :9 : Jean-Paul Lardy , Maurice Boccard, Stéphanie Crévoulin, Michel Bugaud , Jérôme Delubac, Damien Deville, Gilles Fedière, Valérie Mas, Bertrand Priour.

Excusés: Thierry Bourne, André Chabanis, Laure Chastanier ayant donné pouvoir à G. Fedière, Pascale Mignone ayant donné pouvoir à J.P. Lardy, Nathalie Roustan ayant donné pouvoir à J.P. Lardy, Eddy Fulachier ayant donné pouvoir à Michel Bugaud

Votants : 13- Les décisions sont adoptées à l'unanimité

FINANCES

– Taux des taxes

Comme depuis plus de 17 ans, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des Taxes Foncières afin de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les administrés.

Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties est donc de 8,84 % + 18,78 % (part départementale perçue en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation) soit un total de 27,62 %

Celui de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties est de 112,13 %

Subventions aux associations et aide à l'UKRAINE

Les subventions versées aux associations sont identiques à 2021 soit : Amicale des sapeurs forestiers-150 euros- Amicale des jeunes sapeurs pompiers -40 €-, Routes de églises romanes - 75 €-, Fréquence 7 -75 €-, Secours populaire-200 €-, restau du cœur-300 €

Une aide exceptionnelle en faveur de l'UKRAINE est votée

Une aide de 1 500 € en faveur de l'Ukraine est votée.

– Budget principal

Exercice 2021: En fonctionnement

Recettes =	365 677 €
Dépenses =	- 298 063 €
Résultat 2021=	67 614 €
+ résultat antérieur =	113 802 €
Excédent total pour 2022 =	181 416 €

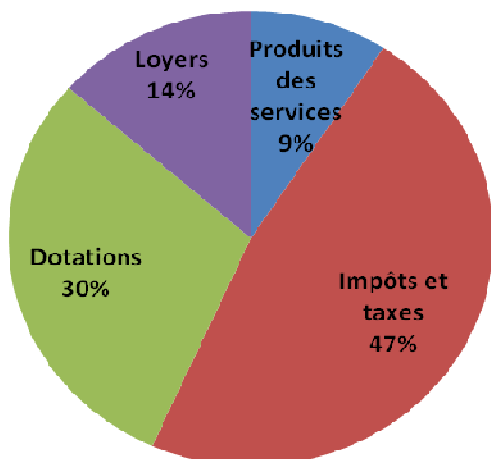
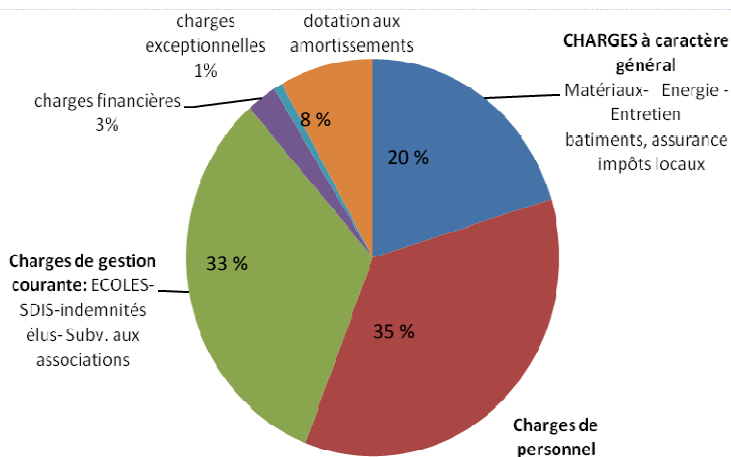
Répartition excédent 2021 : 181 416 €

105 416 €

Fonctionnement

76 000 €

Investissement



DEPENSES 2021

RECETTES 2021

En investissement :

Les dépenses, d'un montant de 370 665 €, comprennent, essentiellement, l'acquisition et le début des travaux des maisons locatives de La Lieure -50 %-, l'acquisition du logement en dessus le restaurant pour 17 %, les travaux de voirie, le capital de l'emprunt.

Les recettes sont égales à 176 998 € dont 68 % d'autofinancement, 12 % en subventions, 18 % de Taxe d'Aménagement et FCTVA

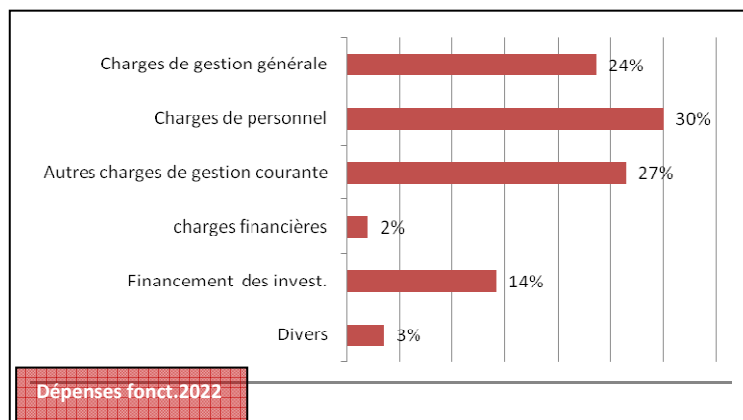
Budget 2022 :

En fonctionnement:

Les recettes connues à ce jour, 264 863 €, sont complétées par 105 416 € d'excédent reporté.

Elles seront abondées en cours d'année à réception de dotations complémentaires.

Ce total de 370 278 € permet de couvrir l'ensemble des dépenses prévues en 2022, le complément connu en cours d'année, évalué à plus de 100 000 €, permettra donc de financer des investissements.



INVESTISSEMENT Projets 2022 :

Maisons locatives La Lieure	856 747 €
Voirie:	25 000 €
Travaux sur log. communaux	25 000 €
Capital de l'emprunt :	50 000 €

En investissement : Le budget s'élève à 1 008 682 €

Les principales recettes sont l'emprunt reporté et l'autofinancement -619 000 € et les subventions -358 000 €-.

Budget annexe assainissement :

Les travaux d'agrandissement de la station d'épuration sont achevés. Leur coût total, inférieur aux prévisions, est de 47 171 €. Une aide de l'Etat à hauteur de 27 284 € permet de financer l'intégralité de l'opération sur 2022 sans avoir recours à l'emprunt.

L'ensemble de documents budgétaires 2021-2022 sont consultables en mairie ou sur www.aillon.fr

Intercommunalité :

Les Communautés des Communes du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne réalisent un diagnostic foncier agricole et mettent en place un processus de veille afin de remobiliser ce foncier pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. La commune adhère à cette démarche et pourra être ainsi accompagnée financièrement en cas d'acquisition de foncier.

Questions diverses

Pour renforcer la sécurité aux abords de l'école, Maurice BOCCARD informe que la circulation dans la rue de l'école et sur la place de l'école seront interdites aux heures d'entrées et sorties scolaires sauf pour les résidents et usagers mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15